



HAL
open science

École doctorale d'Archéologie ED 112

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale d'Archéologie ED 112. 2010, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035427

HAL Id: hceres-02035427

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035427v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des Diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n° 112
« Ecole doctorale d'archéologie »
de l'Université Paris 1-
Panthéon Sorbonne



octobre 2008



Membres du comité d'évaluation

Président :

Monsieur Philip HUYSE

Experts :

Madame Natacha LUBTCHANSKY
Madame Agnès BERENGER
Monsieur Philippe JOCKEY

Délégué scientifique de l'AERES :

Monsieur Manuel ROYO



Contexte général

L'ED 112 d'archéologie est une des 14 (13 après fusion de deux ED existantes) écoles doctorales pour lesquelles l'Université Paris 1 est l'établissement porteur ou support. L'ensemble des ED coopèrent dans le cadre d'un collège. Celui-ci met en commun des moyens afin d'élaborer des règles de bonne pratique en matière d'inscription et de suivi des doctorants, d'offrir une formation scientifique élargie (stages linguistiques, notamment en anglais, maîtrise d'outils documentaires et éditoriaux, modules transversaux et pluridisciplinaires), d'aider à la mobilité internationale (cotutelles de thèses, missions) et à l'insertion professionnelle (stages université-entreprises, programme valorisation), ainsi que de promouvoir la visibilité et la diffusion des thèses (déploiement du système d'archivage « STAR »).

L'ED 112 est une école doctorale mono-disciplinaire et la seule dans ce domaine pour toute la France. Son champ chronologique s'étend de la Préhistoire à l'époque moderne et couvre géographiquement les cinq continents de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Elle est adossée à un master recherche comportant trois spécialités archéologiques (Archéologie Préhistorique et Protohistorique, Archéologie des Périodes Historiques et Archéologie et Environnement).

La recherche s'articule autour des axes prioritaires conduits dans les six unités de recherche sur lesquelles l'ED s'appuie, tout en favorisant l'interdisciplinarité : UMR 7041 ArScAn (Archéologie et Sciences de l'Antiquité), UMR 8096 ARCHAM (Archéologie des Amériques), UMR 8167 Orient et Méditerranée, UMR 8546 AOROC (Archéologies d'Orient et d'Occident), UMR 8589 LAMOP (Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris), EA 4100 Histoire sociale et culturelle de l'Art. L'ArScAn, située à la MAE à Nanterre, regroupe à elle seule les trois quarts des doctorants (282 sur 383) et les deux tiers des HDR (39 sur 57).

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'ED 112 est gérée par un Conseil de 24 membres : le Directeur, 11 membres des établissements, des unités ou des équipes de recherche (dont 1 IATOS), 4 membres extérieurs scientifiques et 4 personnalités représentant le Musée du Quai Branly, l'INRAP, le Ministère des Affaires Etrangères et le Service Départemental d'Archéologie du Val-d'Oise, ainsi que 4 représentants élus des étudiants. Le Conseil se réunit au moins six fois par an, sur convocation du Directeur. Chacune des réunions est consacrée à un objet spécifique : le budget (janvier), l'enquête SIREDO et les demandes d'allocations fléchées (mars), les dérogations d'inscription et l'organisation de la Journée doctorale (mai), le « grand jury » pour l'audition publique des candidat(e)s sélectionné(e)s sur la base des résultats en M2 (juin), l'attribution des allocations fléchées sur thèmes scientifiques prioritaires pour les étudiants issus d'un master extérieur à Paris 1 (septembre) et l'examen des nouveaux projets de thèse (novembre). Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des présents. Le Directeur fait parvenir aux membres du Conseil un compte-rendu dans les dix jours.



Pour l'instant, l'ED ne dispose pas de locaux propres : les questions administratives sont réglées au secrétariat de l'UFR 03 et le Directeur utilise son bureau de professeur pour recevoir les doctorants. Au Centre Michelet, une salle de travail avec une plate-forme informatique, composée d'un ordinateur, un scanner et une imprimante laser couleurs a cependant été mise à la disposition des doctorants par l'UFR. Les doctorants peuvent également faire appel à un labo d'informatique et de photo numérique, commun à Paris 1 et Paris 4. Un attaché d'administration est affectée à mi-temps à l'ED, ce qui est toutefois notoirement insuffisant. Les informations relatives à l'ED sont mises en ligne sur un site web relativement sommaire à l'heure actuelle, par manque de personnel pour une mise à jour régulière. Les Publications de la Sorbonne accueillent la série *Archéo.doct*, créée en 2008 et destinée à la diffusion des actes des Journées doctorales. Le budget alloué à l'ED de 20 000 euros environ (c.-à-d., selon les années, entre 50 et 60 euros par étudiant inscrit !) ne peut en aucun cas couvrir tous les besoins, même en appliquant des critères très stricts, que ce soit pour financer les missions et séjours des doctorants dans le cadre de leur thèse, le remboursement des frais pour les membres de jurys de thèse, l'aide à la reproduction des thèses ou le fonctionnement quotidien de l'ED.

- Encadrement et suivi

L'inscription en thèse est soumise à l'approbation du Conseil de l'ED, en fonction de l'adéquation du projet de thèse avec les axes de recherche de l'ED, son intérêt et sa faisabilité, et en tenant compte de l'avis motivé d'un directeur de recherche. Le nombre total des inscrits est en baisse depuis quelques années (360 inscrits en 2009 contre 383 en 2008 et près de 400 en 2007), un phénomène sans doute lié en grande partie au contexte économique difficile offrant relativement peu de débouchés aux docteurs en archéologie. La baisse des inscriptions a toutefois un effet positif sur le taux d'abandon (en diminution constante sur les six dernières années, avec un taux zéro depuis trois ans) et sur le nombre moyen de thèses encadrées par HDR (7 en moyenne, avec des écarts de 1 à 36 ; 72 % des 57 HDR ont de 1 à 9 doctorants, 22 % en ont de 10 à 20). Avec l'habilitation de nouveaux HDR, l'interdiction de prendre en charge plus de cinq nouveaux doctorants dès la rentrée 2009 et l'obligation de ne plus dépasser le nombre maximum de 15 thésards à partir de 2013, la situation devrait se normaliser vers la fin du prochain contrat quadriennal. En moyenne, 26 thèses ont été soutenues par an sur les six dernières années, pour une durée moyenne de 63,5 mois (soit un peu plus de 5 ans) pour l'ensemble des doctorants, et 55,5 mois (soit un peu moins de 5 ans) pour les allocataires de recherche. Ces derniers bénéficient certes de circonstances plus confortables que leurs collègues sans bourse, mais ils sont aussi soumis à des exigences d'encadrement (monitorat, tutorat) imposées par leur statut, ce qui explique pourquoi ils terminent leur thèse guère plus rapidement. Deux autres phénomènes intéressants à mettre en avant sont le nombre croissant de thèses en cotutelle internationale depuis quelques années et la proportion relativement élevée de doctorants étrangers (34 %) au sein de l'ED.

Un système efficace de contrôle annuel permet de suivre le progrès des thèses. Les étudiants doivent par ailleurs signer une « charte des thèses » dès l'admission au doctorat. Les obligations imposées par la charte sont généralement bien suivies, sauf en ce qui concerne l'obligation d'informer l'ED du devenir professionnel pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat. La charte est en outre en cours d'évolution, en particulier pour ce qui est du nombre d'heures de formation exigées, le nombre de cinquante heures à répartir sur trois ans ayant été jugé très insuffisant.

- Financement des thèses

Parmi les doctorants de l'ED, 12 % bénéficient actuellement d'une allocation de recherche MESR, 5 doctorants ont une allocation de la Région, et une trentaine de doctorants ont une bourse dans un des instituts à l'étranger dépendant du MAE ou du MR. Une quinzaine de doctorants étrangers ont reçu une bourse du gouvernement de leur pays. Un tiers environ (34 %) des doctorants occupent un emploi salarié pour financer leur thèse; 137 doctorants (36 %) ne bénéficient d'aucun financement. Une dizaine de doctorants ont entamé la thèse après la retraite. Tous les ans, entre 20 et 30 doctorants soutiennent leur thèse, dont 5 allocataires en moyenne (17 à 25 %). Sur une période de dix ans, les deux tiers des allocataires ont terminé leur thèse en 4 à 5 ans.



- Formation

Au niveau de la formation technique de fouille et de prospection, les équipes de recherche constitutives de l'ED fournissent l'essentiel, y compris en équipements. Cependant, les liens privilégiés de l'ED avec les Musées de France, le Muséum d'Histoire Naturelle, etc. apportent sans aucun doute un plus à la formation spécialisée. En dehors des heures de formation pratique, l'ED oblige les doctorants de suivre un minimum de 50 h (et davantage dans un avenir proche) sur trois ans de séminaires, conférences etc. en rapport avec le sujet de leur thèse. Pour des raisons pratiques, il s'avère que les étudiants préfèrent avant tout des séminaires groupées en bloc pour la formation théorique, car beaucoup d'entre eux sont déjà insérés dans un milieu professionnel et ont dès lors des difficultés à se libérer. Dans certaines disciplines comme l'archéologie américaine, les doctorants ont également l'obligation de participer à une Journée doctorale, où ils présentent l'état d'avancement de leurs travaux devant l'ensemble des membres de leur UMR, sous peine de radiation en cas d'absence non justifiée. Un autre point très positif est l'encouragement au développement de thèmes transversaux avec d'autres ED, ce qui évite un enfermement des doctorants dans une formation trop restreinte et spécialisée. Il convient également de saluer ici l'effort de l'ED dans le programme « valorisation des compétences ».

- Ouverture nationale et internationale

L'ouverture nationale (grâce aux allocations fléchées) et – plus encore – internationale de l'ED 112 est remarquable. Depuis le précédent quadriennal, l'on constate un triplement du nombre des thèses en cotutelle internationale (surtout en partenariat avec l'Italie, la Suisse, la Grèce et la Belgique, réunissant la moitié des cotutelles). Le caractère attractif de l'ED pour les doctorants étrangers est évident (p. ex. 68 étudiants étrangers originaires de 21 pays différents au cours du dernier quadriennal pour la seule MAE à Nanterre). Ils viennent en première ligne de la Grèce et de l'Italie, mais aussi en grand nombre de la Syrie, du Liban et de l'Algérie. Une baisse du taux d'encadrement par HDR ferait probablement venir encore plus d'étudiants. Les coopérations internationales institutionnalisées ou informelles sont très nombreuses, aussi bien au niveau des opérations de terrain, d'étude ou d'activités universitaires. Parmi les nombreuses initiatives, soulignons la création récente en 2008 d'une Journée doctorale européenne d'archéologie mésoaméricaine.

Projet

Le Directeur de l'ED 112 et le Conseil n'ont eu de cesse de chercher à améliorer le fonctionnement de l'ED. Prochainement, la mise en place d'un Bureau (dont la composition reste à préciser) devrait permettre de réunir plus rapidement une structure de concertation pour la prise de décisions d'urgence, en dehors des six réunions régulières du Conseil. Le réaménagement de deux salles au Centre Michelet, avec l'installation d'un tessonier, sera certainement très apprécié par les doctorants. Le site web sera également nourri de nouvelles informations, notamment en ce qui concerne les soutenances de thèse, les thèses en cours, les Journées doctorales etc. La « charte de thèses » existante, mais trop vague sur le statut du doctorant et la composition des jurys de thèse, sera élargie et clarifiée, et les membres du Conseil ont pris en main la rédaction d'un livre blanc à l'attention de la Présidence de Paris 1. Le nombre de thèses encadrées par un HDR sera fortement limité et les excès du passé ne se reproduiront plus. La politique de coopération internationale sera poursuivie, avec une attention particulière à la qualité plus qu'à la multiplication, de même que la mise en place d'enseignements spécifiquement doctoraux. Conscient de la nécessité d'une amélioration du suivi des doctorants, le Directeur et le Conseil lanceront une série de mesures en ce sens, avec un renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle.

Conclusion

- Points forts :

- La pluridisciplinarité dans l'adossement à une recherche de qualité est sans aucun doute un des grands atouts de l'ED 112.
- Des procédures précises et claires permettent à la fois une sélection en amont d'excellents candidats et la réduction à néant du taux d'abandon ou de réorientation depuis quelques années.
- L'accroissement considérable des thèses en cotutelle avec l'étranger est absolument réjouissant; la continuation de l'ouverture internationale, la mise en place de conventions cadre avec des universités étrangères, le développement de partenariats avec des équipes de recherche étrangères pour la recherche sur le terrain et l'insertion de l'ED dans des réseaux doctoraux internationaux ne peuvent en effet qu'être encouragés.

- Points faibles :

- Les principaux points faibles de l'ED résultent tous de l'attribution insuffisante de moyens, en matière de secrétariat, locaux et budget (notons que la dernière dotation annuelle avait baissé de 28%, parce qu'elle était fondée sur des chiffres erronés concernant le nombre précis de doctorants inscrits).

- Commentaire et recommandations :

Si le manque de locaux sera sans doute ressenti moins fortement après le réaménagement de deux salles contiguës au Centre Michelet, l'installation de nouveaux espaces de travail reste néanmoins indispensable. Les étudiants travaillant dans les locaux de la MAE à Nanterre sont certes un peu mieux lotis grâce au pôle numérique qu'ils y trouvent, mais ils sont tellement nombreux que la limite de la saturation a été franchie là aussi. L'affectation d'un agent à temps complet au secrétariat est certainement nécessaire pour le bon fonctionnement de l'ED et la décharge du directeur. Le développement du site web de l'ED, assez succinct à l'heure actuelle, est souhaitable, mais il semble préférable de le faire fonctionner comme un portail afin de ne pas faire double emploi avec les sites web des unités de recherche constituant l'ED. Il est aussi indispensable d'améliorer le suivi des doctorants après la soutenance, surtout pour ceux qui ne rejoignent pas des établissements publics (mais cela dépend aussi et même surtout de la bonne volonté des directeurs de thèse et des doctorants eux-mêmes).



Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) :

A+

Signification de la notation globale Pour l'évaluation des Ecoles Doctorales

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction des points forts, points faibles et recommandations devra mettre en évidence clairement le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner la formation dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type.

La notation « A+ » signifie

- Répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Répond très bien ou bien aux critères d'évaluation,
- Répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des écoles doctorales d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation,
- Répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette école doctorale est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation,
- Présente trop de points rédhibitoires,
- Ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation,
- L'existence de cette école doctorale n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence d'écoles doctorales similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site ou sur un site voisin.